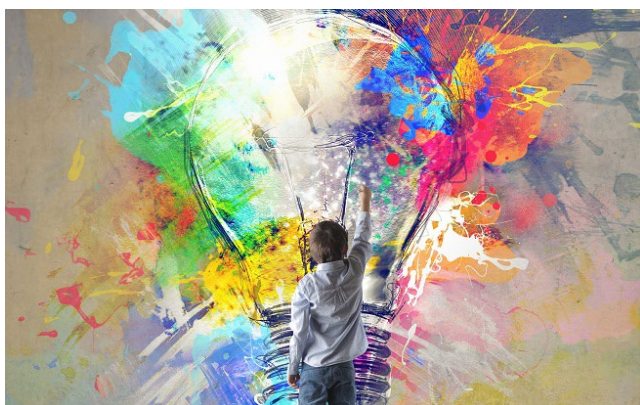


Étude réalisée pour la commission CULT – La politique de l’Union européenne dans les secteurs de la culture et de la création: vue d’ensemble et perspectives d’avenir

Le cadre stratégique de l’Union dans les domaines de la culture, de l’audiovisuel et des médias



Si les compétences législatives pour les secteurs de la culture et de la création relèvent principalement des États membres, l’Union joue un rôle complémentaire et de soutien important. L’Union encourage la coopération entre les États membres et soutient leur action dans le domaine de la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur audiovisuel, en vertu du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (traité FUE).

Le cadre stratégique de l’Union dans le domaine de la culture est mis en œuvre au moyen de plusieurs documents stratégiques, dont le nouvel agenda européen de la culture, les programmes de travail en faveur de la culture et le cadre européen d’action en faveur du patrimoine culturel. Dans le domaine de l’audiovisuel et des médias, l’Union garantit le bon fonctionnement du marché intérieur, promeut la diversité culturelle et soutient la compétitivité de l’industrie audiovisuelle européenne. Les secteurs de l’audiovisuel et des médias sont notamment couverts par le plan d’action pour la démocratie européenne et le plan d’action européen pour les médias et l’audiovisuel.

Le présent document est la synthèse de l’étude intitulée «La politique de l’Union européenne dans les secteurs de la culture et de la création: vue d’ensemble et perspectives d’avenir». La version intégrale de l’étude, disponible en anglais, peut être téléchargée à l’adresse suivante: <https://bit.ly/4cnfOFg>.

Département thématique des politiques structurelles et de cohésion
Direction générale des politiques internes

Auteur: IDEA Consult: Isabelle De Voldere, Eva De Smedt, Tille Peters;
Imec-SMIT-VUB: Heritiana Ranaivoson, Marlen Komorowski;
Inforelais: Sylvia Amann; Values of Culture&Creativity: Joost Heinsius;
KUL-CiTiP: Aleksandra Kuczerawy, Jozefien Vanherpe
PE 752.453 – Juillet 2024

Le Parlement européen ainsi que le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sont des acteurs essentiels dans l'élaboration des politiques et initiatives liées aux secteurs de la culture et de la création au sein de l'Union. Ils le font en étroite collaboration avec diverses autres institutions concernées, organisations (internationales) et organes de l'Union participant à l'élaboration des politiques de l'Union dans les secteurs de la culture et de la création en Europe.

2019-2024: urgences majeures et défis structurels

Au cours de la législature 2019-2024 du Parlement européen, **d'importantes crises et transformations systémiques au sein des sociétés européennes ont profondément touché tant les secteurs de la culture et de la création que les décideurs politiques responsables.** Parmi les principaux défis figuraient la crise de la COVID-19 et le conflit en cours en Ukraine, lequel a nécessité un soutien urgent aux secteurs de la culture et de la création de l'Ukraine dans le contexte de la guerre. Dans le même temps, les questions structurelles à long terme telles que la précarité des conditions de travail au sein des secteurs de la culture et de la création, la réglementation relative à l'environnement numérique et la transition écologique ont nécessité une attention particulière au niveau des politiques. Les réponses de l'Union ont été guidées par des priorités stratégiques (pour les secteurs de la culture et de la création) mettant l'accent sur la durabilité, la neutralité climatique, l'inclusivité et le caractère abordable en tant qu'éléments essentiels de la transition numérique et écologique.

Des instruments stratégiques clés tels que la directive «Services de médias audiovisuels» (directive SMA), la législation sur les services numériques et le règlement sur les marchés numériques ont joué un rôle crucial dans la **création d'un marché numérique plus équitable et la protection du pluralisme des médias.** Le règlement européen sur la liberté des médias et la directive contre les poursuites stratégiques altérant le débat public (directive contre les poursuites-bâillons) ont été adoptés afin de préserver l'indépendance des médias et de protéger les journalistes contre le harcèlement juridique.

Les secteurs de la culture et de la création sont de plus en plus reconnus pour leur **rôle dans la promotion du bien-être, de l'innovation et du développement durable.** Le nouvel agenda européen de la culture et d'autres cadres stratégiques ont mis en évidence l'importance de la **culture pour entraîner des changements sociétaux positifs.** De nombreuses initiatives ont été prises pour aider les secteurs de la culture et de la création à étudier et à expérimenter de nouvelles pratiques et des collaborations (transsectorielles) au cours de cette ère de transformation.

Des changements substantiels intervenus dans les contextes géopolitiques ont conduit les décideurs politiques à lancer des **débats sur la mise à jour des approches en matière de diplomatie culturelle et de relations culturelles internationales,** ainsi que sur la gouvernance à multiniveaux s'y rapportant.

Le poids du passé empêche les secteurs de la culture et de la création d'être intégrés de manière transversale dans le projet européen

Même s'il a été démontré que les secteurs de la culture et de la création jouent un rôle important dans la transformation de la société, **les cadres d'action actuels de l'Union ne parviennent pas à intégrer et à soutenir pleinement ces secteurs.** S'il souligne l'importance de médias libres et pluralistes, le programme stratégique de l'Union pour la période 2024-2029 néglige largement le rôle que les secteurs de la culture et de la création peuvent jouer dans la réalisation de ses priorités. D'après l'analyse de cette étude, cela peut être considéré comme une lacune grave et une occasion manquée d'intégrer stratégiquement les secteurs de la culture et de la création dans le projet européen.

Plusieurs **obstacles (poids du passé) empêchent les secteurs de la culture et de la création de devenir des partenaires à part entière du projet européen**. Parmi ces obstacles figurent la prédominance du financement des projets à court terme, la précarité des conditions économiques pour de nombreux acteurs des secteurs de la culture et de la création, des systèmes d'innovation souvent non inclusifs pour les secteurs de la culture et de la création, le manque d'espaces facilitant la collaboration intersectorielle et des évolutions technologiques qui affectent de manière critique la façon dont la création artistique et les interactions culturelles sont organisées. Ces vulnérabilités **empêchent les acteurs des secteurs de la culture et de la création de s'engager dans des collaborations intersectorielles et des processus de transformation axés sur les arts**. En outre, ces déficits structurels empêchent la pleine réalisation du potentiel des secteurs de la culture et de la création en vue de créer des espaces culturels d'interaction pour des sociétés inclusives (impulsions du présent).

Pour l'avenir, il est important de **continuer à relever ces défis structurels** au moyen des politiques de l'Union relatives aux secteurs de la culture et de la création, **tout en saisissant les nouvelles possibilités qui s'offrent aux secteurs de la culture et de la création** pour contribuer à l'avenir européen dynamique, inclusif et durable que l'Union s'efforce de mettre en place (force d'attraction de l'avenir). Cela nécessite le maintien des mécanismes de soutien actuels, le renforcement de la coopération intersectorielle, la promotion de l'innovation et la préparation adéquate des secteurs de la culture et de la création aux crises futures et à la transformation systémique.

À l'horizon 2029: options stratégiques de l'Union relatives aux secteurs de la culture et de la création pour la dixième législature

Si le cadre d'action de l'Union comprend certains cadres juridiques essentiels pour réglementer la sphère numérique et d'autres domaines, il ne dispose pas d'une approche complète et globale pour soutenir pleinement les secteurs de la culture et de la création. L'étude met en évidence quatre domaines d'action principaux qui devront faire l'objet d'une attention stratégique dans les années à venir afin de libérer davantage le potentiel des secteurs de la culture et de la création:

- **Le soutien aux secteurs de la culture et de la création est un investissement dans la création d'un avenir meilleur:** Il est nécessaire d'intégrer les secteurs de la culture et de la création dans des politiques de transformation qui contribuent à la construction d'un avenir meilleur. Il s'agit de reconnaître le pouvoir de la narration et de l'expression artistique pour stimuler le changement sociétal et d'intégrer ces éléments dans des programmes de transformation plus larges. Il est essentiel d'améliorer les capacités de coopération intersectorielle au sein des secteurs de la culture et de la création et d'autres secteurs pour exploiter pleinement leur potentiel.
- **Les écosystèmes des secteurs de la culture et de la création mis à jour créent un terrain durable:** Il est essentiel de mettre à jour les écosystèmes des secteurs de la culture et de la création pour qu'ils soient plus durables et plus résilients. Il est primordial de remédier aux déficits structurels et de veiller à ce que les professionnels des secteurs de la culture et de la création puissent travailler dans des conditions équitables, avec un accès à un financement durable et une reconnaissance adéquate.
- **Des espaces sûrs contribuent à l'interaction et à la cohésion culturelles:** La mise à disposition d'espaces sûrs (physiques, numériques et hybrides) pour la création artistique et la culture du dialogue est nécessaire pour favoriser un environnement culturel sain. Compte tenu de l'essor des espaces numériques et hybrides, il est urgent de s'attaquer aux obstacles à l'accès et de prévenir les agressions et les dommages. Ces espaces sûrs sont également des nœuds critiques lorsqu'il s'agit d'exploiter davantage le rôle de la culture pour la santé et le bien-être.

Options de gouvernance coopérative pour la commission CULT: Il est essentiel de mieux exploiter les possibilités de gouvernance coopérative pour améliorer l'efficacité de l'élaboration des politiques de l'Union relatives aux secteurs de la culture et de la création. Il s'agit de renforcer la gouvernance horizontale entre les institutions de l'Union et de favoriser la gouvernance à plusieurs niveaux avec les partenaires stratégiques. L'amélioration de la coordination et de la coopération peut surmonter les cloisonnements politiques, optimiser l'utilisation des ressources financières et accroître la visibilité et l'impact des politiques de l'Union relatives aux secteurs de la culture et de la création.

Informations complémentaires

La présente synthèse peut être consultée dans les langues suivantes: anglais, français, allemand, italien et espagnol. L'étude, disponible en anglais, et les synthèses peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: <https://bit.ly/4cnfOFg>

Pour en savoir plus sur les travaux de recherche du département thématique réalisés pour la commission CULT: <https://research4committees.blog/cult/>

Follow @PolicyCULT

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2024

© L'image figurant à la page 1 est utilisée sous licence d'Adobe Stock.

Administratrice de recherche responsable: Sophie Lyna SASSE Assistante éditoriale: Anna DEMBEK

Contact: Poldep-cohesion@ep.europa.eu

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/supporting-analyses